

28 MARS 2023
59



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

**M. le Président du
Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord
98 bis, av. du Général de Gaulle**

Le Délégué Territorial

24 660 COULOUNIEIX-CHAMIER

Dossier suivi par Marie-Armelle Fouéré
Tél : 05 56 01 73 44
Courriel : ma.fouere@inao.gouv.fr
Objet : Schéma de Cohérence Territoriale
du Pays de l'Isle en Périgord

Bègles, le 27 mars 2023

Monsieur le Président,

Par courrier RAR N°1A 202 583 0191 9 reçu le 12 janvier 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, un dossier contenant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de l'Isle en Périgord.

L'aire du SCoT s'étend sur 93 communes en 2023, réparties au sein de 4 intercommunalités, accueillant une population proche de 150 000 habitants (36% de la population de la Dordogne dont 62% dans l'agglomération de Périgueux).

31 communes du SCoT appartiennent à l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) « Noix du Périgord » et 29 à l'aire géographique de l'AOP « Huile de Noix du Périgord ». Par ailleurs 3 communes appartiennent aux aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) « Bergerac » et « Côtes de Bergerac » et 1 commune en partie à l'aire géographique de l'AOC « Rosette ». Enfin, toutes les communes appartiennent aux aires géographiques de nombreuses Indications Géographiques Protégées (IGP). Le détail de l'appartenance des communes aux aires géographiques d'AOP/AOC et d'IGP figure en annexe.

Sur le territoire en 2019, 52 producteurs d'AOP « Noix du Périgord » avec une surface de noyeraies en production de 176 ha sont identifiés, ainsi qu'11 éleveurs habilités pour la production de l'IGP « Agneau du Périgord », 19 pour l'IGP « Canard à foie gras du Sud-Ouest », 16 pour les IGP « Chapon, Poularde et Poulet du Périgord », 5 pour l'IGP « Jambon de Bayonne », 4 pour l'IGP « Porc du Sud-Ouest », 10 pour l'IGP « Veau du Limousin » et 21 producteurs pour l'IGP « Fraise du Périgord ». Les productions sous label rouge (bovins, volailles, ovins, porcs, farine et marrons) concernent 175 exploitants agricoles. Les surfaces converties en agriculture biologique représentent 4 620 ha en 2021 (RPG-Bio). La richesse et la diversité des productions sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) doivent être soulignées sur ce territoire.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le diagnostic agricole fait le constat d'un recul des terres agricoles entre 2000 et 2009 de 2 450 ha, soit près de 250 ha par an à l'échelle du Pays de l'Isle en Périgord. Les 2/3 vont à l'artificialisation des sols dont près de la moitié dédiée à l'habitat.

Afin de limiter les consommations foncières, le SCoT affiche comme priorités la reconquête des centres, la consolidation des enveloppes, la régulation de la diffusion périurbaine sur les espaces naturels, agricoles et forestiers et la reconquête d'une campagne habitée.

INAO - Délégation Territoriale Aquitaine-Poitou-Charentes
SITE DE BORDEAUX
"PORTE DE BEGLES"
Bâtiment A, 3^{ème} étage
1, quai Wilson
33 130 BEGLES
TEL : 05 56 01 73 44
www.inao.gouv.fr

Les besoins en logements sont estimés à 19 000 logements sur les 20 prochaines années, avec un rythme moyen de 944 logements par an. Le recentrage sur les centres et enveloppes permet de réduire la consommation d'espace de 11%. La remobilisation des logements vacants et le recyclage du bâti existant à hauteur de 103 logements par an permettent une économie de 9% du foncier à mobiliser et la limitation des tailles de terrains constructibles une économie de 30%.

Au final, le besoin foncier nouveau annuel est estimé à 72 ha. Il faut noter que le foncier identifié comme urbanisable dans les documents d'urbanisme actuels correspond potentiellement à 54 années de besoins. Leur mise en conformité avec le SCoT devra ainsi le plus souvent s'envisager avec une réduction des espaces ouverts à l'urbanisation, en particulier lorsqu'il s'agit d'espaces agricoles.

Concernant le foncier économique, le projet de territoire vise à terme un besoin foncier de 275 ha (200 ha à l'échelle de la CA du Grand périgueux) dont 20 ha sont mobilisables au sein des ZAE existantes, soit une consommation foncière de 27 ha/an sur 10 ans.

Le diagnostic identifie comme enjeu « l'affirmation d'une agriculture diversifiée et de qualité garante du maintien de l'emploi et des paysages », mais cependant l'INAO regrette que ne soient mentionnés que partiellement les différents SIQO présents sur le territoire qui pourtant contribuent largement à cette affirmation, ainsi qu'au défi identifié de « *valorisation du triptyque patrimoine gastronomique, patrimoine historique, cadre paysager et naturel dans la construction de la stratégie touristique* ». En terme de foncier agricole, les enjeux déclinés sont *la préservation des terres, en quantité et en qualité et une action foncière ciblée* pour faire face aux tensions et à la spéculation foncière entre espaces urbains et espaces agricoles.

Le territoire du Pays de l'Isle en Périgord se distingue par son patrimoine agricole et ses productions identitaires. Conscient de la pression s'exerçant sur ses milieux agricoles et de la tendance au déclassement des espaces agricoles en espaces naturels, le DOO en a fait sa priorité.

S'agissant de la préservation des espaces agricoles, le DOO préconise la mise en place d'une cartographie par le Pays de l'Isle en Périgord prenant en compte le potentiel agronomique des terres, les conditions de pérennité des activités (accessibilité, risque de fragmentation, reprise des exploitations, installation des néo-agriculteurs, demande aux documents d'urbanisme de limiter le déclassement des espaces agricoles en espaces naturels). L'Institut souhaite que cette cartographie identifie en terres à préserver les parcelles destinées aux productions sous SIQO, et en particulier les noyeraies en production.

D'autres prescriptions visent à préserver les coupures agricoles, à gérer les interfaces entre les différents milieux, à éviter la dispersion de l'habitat et des activités économiques dans les espaces agricoles, à limiter leur déclassement en espaces naturels, à préserver les espaces sur les lignes de crêtes des coteaux surplombant les vallées... L'Institut est favorable à l'ensemble de ces mesures.

Concernant les énergies renouvelables, le DOO prescrit un objectif de couverture de 30% des consommations par ces dernières. L'énergie solaire photovoltaïque est à privilégier sur les surfaces de toitures et par le biais d'ombrières au droit des parkings, et au sol au droit de terrains artificialisés ou pollués, de terrains à faible valeur agronomique ou forestière. Concernant l'éolien, le SCoT prescrit de délimiter les secteurs potentiellement favorables à l'éolien, à condition qu'ils respectent les paysages et le patrimoine naturel et architectural.

L'ensemble des prescriptions du SCoT sont de nature à mieux préserver l'espace agricole, ce qui ne peut que satisfaire l'Institut.

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas d'objection à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial,
Laurent FIDELE



Annexes : SIQO 93 communes

Copie : DDT 24

INAO - Délégation Territoriale Aquitaine-Poitou-Charentes

SITE DE BORDEAUX
"PORTE DE BEGLES"
Bâtiment A, 3^{ème} étage
1, quai Wilson
33 130 BEGLES
TEL : 05 56 01 73 44
www.inao.gouv.fr

**Les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine
dans les 93 communes du SCoT du Pays de l'Isle en Périgord en 2023**

Communes	AOC Bergerac et Côtes de Bergerac	AOC Rosette	AOP Noix du Périgord	AOP Huile de Noix du Périgord	IGP Agneau du Périgord	IGP Atlantique	IGP Canard à foie gras du Sud-Ouest	IGP Chapon, Poularde, Poulet du Périgord	IGP Fraise du Périgord	IGP Jambon de Bayonne	IGP Périgord	IGP Porc du Limousin	IGP Porc du Sud-Ouest	IGP Pruneaux d'Agen	IGP Veau du Limousin
Agonac			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Annesse-et-Beaulieu					X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Antonne-et-Trigonant			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Bassillac et Auberoche			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Beaupouyet					X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Beauregard-et-Bassac					X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Beuronne					X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Beleymas					X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Boulazac Isle Manoire					X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Bourgnac					X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Bourrou					X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Campsegret	X				X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Chalagnac					X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Champcevinel			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Chancelade					X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Chantérac					X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Château-l'Évêque			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Clermont-de-Beauregard			X		X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Cornille			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Coulouneix-Chamiers					X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Coursac					X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Creysensac-et-Pissot					X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Douville					X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Douzillac					X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Échourgnac					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Église-Neuve-de-Vergt					X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Église-Neuve-d'Issac					X	X	X	X	X	X	X	X	X		X

Communes	AOC Bergerac et Cotes de Bergerac		AOC Rosette		AOP Noix du Périgord	AOP Huile de Noix du Périgord	IGP Agneau du Périgord	IGP Atlantique	IGP Canard à foie gras du Sud-Ouest	IGP Chapon, Poularde, Poulet du Périgord	IGP Fraise du Périgord	IGP Jambon de Bayonne	IGP Périgord	IGP Porc du Limousin	IGP Porc du Sud-Ouest	IGP Pruneaux d'Agen	IGP Veau du Limousin
		X (partie Maurens)		X (partie Maurens)			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Escoire					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Eygurande-et-Gardeuil							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Eyraud-Crempse-Maurens		X (partie Maurens)		X (partie Maurens)			X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Fouleix							X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Grignols					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Grun-Bordas					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Issac							X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Jaure							X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
La Chapelle-Gonaguet							X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
La Douze							X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Lacropte					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Le Pizou							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Léguillac-de-l'Auche					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Les Lèches							X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Manzac-sur-Vern							X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Marsac-sur-l'Isle							X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Ménesplet							X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Mensignac					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Montagnac-la-Crempse							X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Montpon-Ménéstérol							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Montrem							X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Moulin-Neuf		X					X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Mussidan							X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Neuvic					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Paunat					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Périgueux							X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Razac-sur-l'Isle							X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Saint-Amand-de-Verdt							X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Saint-Aquilin					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Saint-Astier					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X

Communes	AOC Bergerac et Cotes de Bergerac		AOC Rosette		AOP Noix du Périgord	AOP Huile de Noix du Périgord	IGP Agneau du Périgord		IGP Atlantique		IGP Canard à foie gras du Sud-Ouest		IGP Chapon, Poularde, Poulet du Périgord		IGP Fraise du Périgord		IGP Jambon de Bayonne		IGP Périgord		IGP Porc du Limousin		IGP Porc du Sud-Ouest		IGP Pruneaux d'Agen		IGP Veau du Limousin		
Saint-Barthélemy-de-Bellegarde								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Crépin-d'Auberoche				X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Etienne-de-Puycorbier								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Front-de-Pradoux				X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Georges-de-Montclard								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Germain-du-Salembre								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Geyrac								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Hilaire-d'Estissac								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Jean-d'Ataux								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Jean-d'Estissac								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Laurent-des-Hommes								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Léon-sur-l'Isle				X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Louis-en-l'Isle				X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Maime-de-Péreyrol								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Martial-d'Artenset								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Martin-des-Combes								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Martin-l'Astier								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Médard-de-Mussidan								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Michel-de-Double								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Michel-de-Villadeix								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Paul-de-Serre				X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Pierre-de-Chignac				X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Sauveur-Lalande								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Séverin-d'Estissac								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Salon								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Sanilhac				X (en partie)		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Sarliac-sur-l'Isle				X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Savignac-les-Églises				X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Sorges et Ligeux en Périgord				X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Communes	AOC Bergerac et Côtés de Bergerac		AOC Rosette		AOP Noix du Périgord		AOP Huile de Noix du Périgord		IGP Agneau du Périgord		IGP Atlantique		IGP Canard à foie gras du Sud-Ouest		IGP Chapon, Poularde, Poulet du Périgord		IGP Fraise du Périgord		IGP Jambon de Bayonne		IGP Périgord		IGP Porc du Limousin		IGP Porc du Sud-Ouest		IGP Pruneaux d'Agen		IGP Veau du Limousin	
Sourzac			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Trélassac			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Val de Louyre et Caudeau			X (en partie)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Vallereuil			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Vergt																														
Veyrines-de-Vergt																														
Villablard																														
TOTAL	3	1	31	29	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	